

Portrait social

Caf des Hauts-de-Seine



Cafdata



Dans les Hauts-de-Seine, **732 455 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **44,5 %** de la population totale.

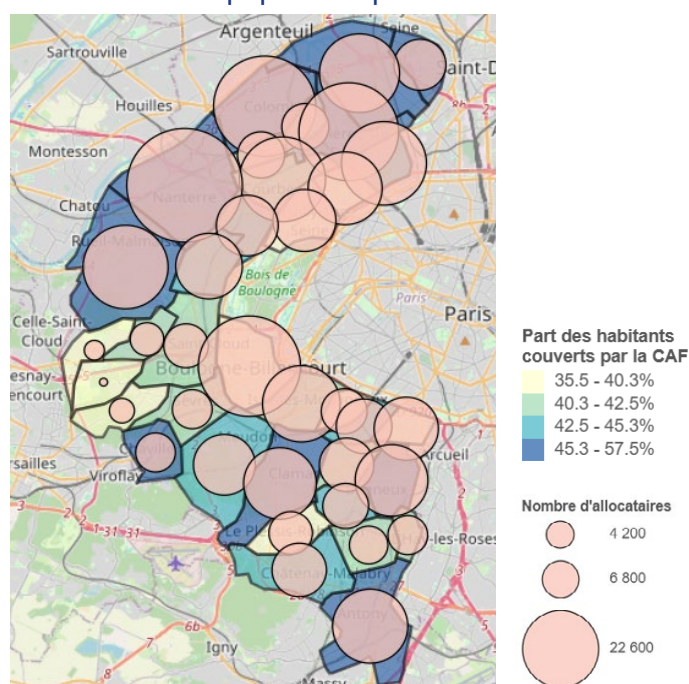
Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants soit 53,4 % dans les Hauts-de-Seine contre 49 % au niveau national. 14,4 % des foyers sont en situation de monoparentalité contre 15,8 % au niveau national.

19 553 étudiants bénéficient d'une aide, cela représente 6,8 % des allocataires contre 5 % au niveau national.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 12 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

80 240 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 77 480 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf des Hauts-de-Seine



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



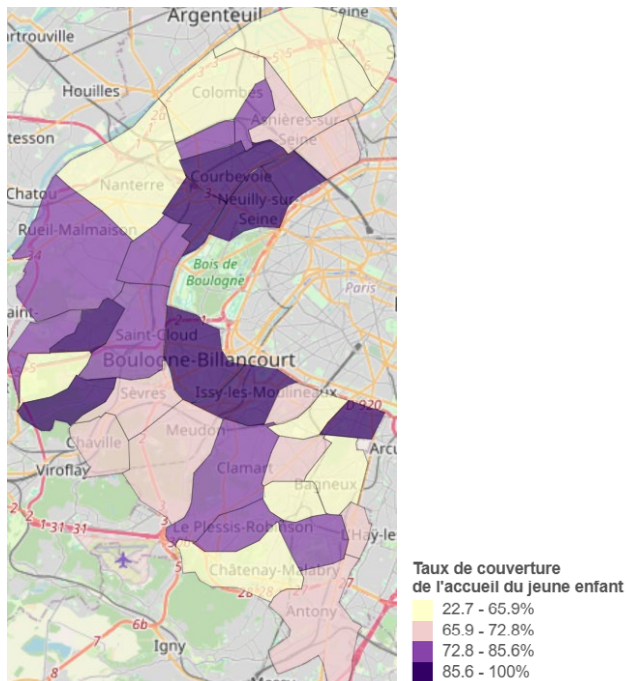
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



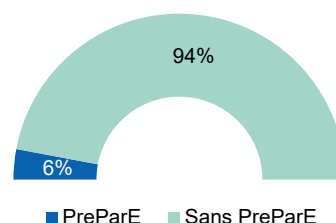
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022
© IGN @ Geofla 2.0.2022

La Caf des Hauts-de-Seine soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **45 507 places d'accueil sont disponibles au total sur le territoire.**

Soit une capacité d'accueil de **74 places pour 100 enfants**, soit un taux plus élevé que celui observé au niveau du national (60,3 %).

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

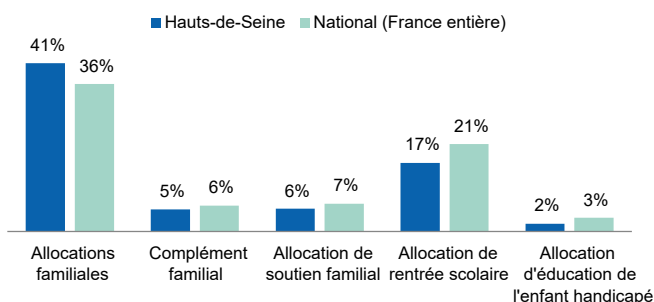
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **2 793 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6 %.**



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

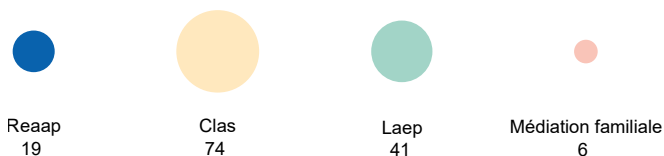
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- 41 % des allocataires bénéficient des allocations familiales et 5 % perçoivent un complément familial,
- 17 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

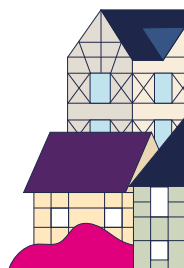
Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

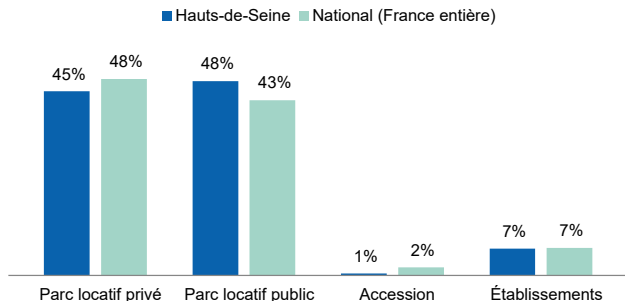




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **116 356** allocataires reçoivent une aide au logement de la part de la Caf et **216 195 personnes** vivent dans un foyer couvert par cette aide soit **13 % de la population** totale du département. Le territoire se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public soit 48 % contre 43 % au niveau national.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Hauts-de-Seine	National
parc Locatif Privé	253 €	238 €
parc Locatif Public	217 €	220 €
Accédants	205 €	183 €
Établissement	246 €	211 €

Source : Caf 2024

L'aide au logement concernant le parc public affiche un montant moyen de 217 € soit 3 € de moins que celui observé au niveau du national. Cependant, mise à part pour ce type de parc, les montants moyens d'aide au logement sont plus importants au niveau du département que ceux observés au niveau du national. En effet on constate des écarts pouvant aller de 15 € à 35 € selon le type de logement. Ces écarts peuvent s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus élevée.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La branche famille est partie prenante de la lutte contre la précarité et l'exclusion.

- **30 052 foyers** touchent le RSA
- **71 457 allocataires** bénéficiaires de la Prime d'activité, qui vise à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes tout en maintenant l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au RSA pour 5 808 foyers en 2024.

19 813 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). 61 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

30 052
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

18 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

66 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

8 %
DES BÉNÉFICIAIRES
DU RSA MAJORÉ*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



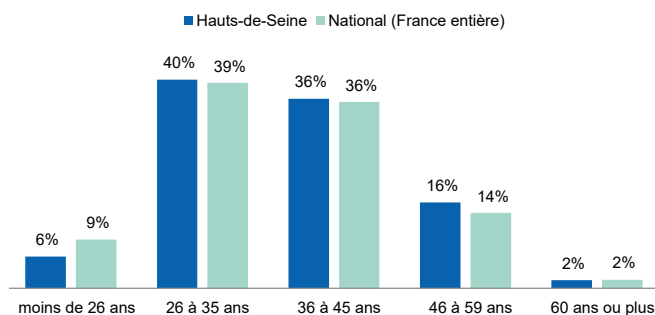
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

668 personnes ont perçu l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC) entre décembre 2023 et novembre 2024. Au niveau national cela représente 35 085 personnes. 53 % des bénéficiaires AVVC sont des actifs occupés contre 45 % pour le national. Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 554 629 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 830 € contre 890 € en moyenne pour le national.

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

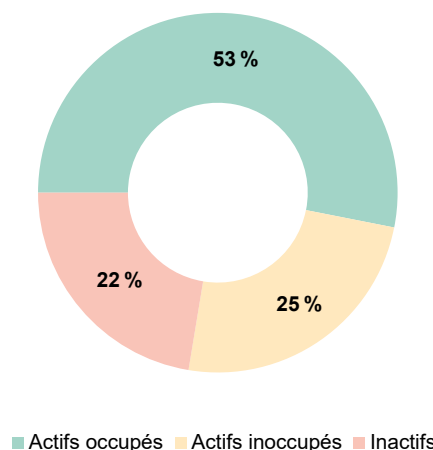
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **40 %** des bénéficiaires ont entre 26 et 35 ans et **36 %** entre 36 et 45 ans.
- **75 %** des bénéficiaires ont **des enfants** contre 70 % au niveau du national.
- **48 %** des bénéficiaires ont 2 enfants ou plus.
- **25 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

53 % des bénéficiaires de l'AVVC sont des actifs avec un emploi. C'est plus que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45%)

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Hauts-de-Seine	29 %	34 %	50 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **29 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus faible que au niveau du national (37 %),
- **34 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- **50 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).